

Affiché le :10/10/2018
Retiré de l'affichage 11/12/2018

Département
INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE SAVONNIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
TOURS

du 26 septembre 2018 à 20h



Canton
BALLAN MIRE

Procès-verbal

Nombre de conseillers municipaux :

Exercice : 22

Présents : Bernard LORIDO, Jean Claude MORIN, Cécile BELLET, Jean François FLEURY, Jean Michel AURIOUX, Evelyne MONDON DELAVOUS, Corinne BISSON, Thierry DUPONT, Isabelle TRANCHET, Alain LOTHION ROY, Sylvie ARNAL, Thierry FERRER, Stéphane JUDE HATTON, Charles PARE, Sébastien HERBERT, Marie Astrid CENSIER.

Absents excusés : Hélène SOUBISE,

Absents ayant donné procuration : Nathalie SAVATON donne pouvoir à Bernard LORIDO, Emmanuel MOREAU donne pouvoir à Sébastien HERBERT, Mélanie LETOURMY donne pouvoir à Thierry DUPONT, Christine GATARD donne pouvoir à Isabelle TRANCHET, José FERNANDES donne pouvoir à Alain LOTHION ROY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne BISSON

I/Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2018

Adopté à l'unanimité

II/ Délibérations :

2018 DEL046 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean François FLEURY adjoint aux finances, ressources humaines et marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le Budget Primitif 2018 de la commune régulièrement approuvé par délibération en date du 15 mars 2018,

Vu la décision modificative n°1 de 2018 de la commune, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2018.

Des ajustements budgétaires sont nécessaires notamment :

1/Section de fonctionnement :

OPERATIONS REELLES :

a/Dépenses :

60632 Arrosage automatique stade du Bray :-7 000 €
6283 Nettoyage des locaux (avenant pour les vestiaires et mois de décembre 2017) :7 000 €
64168 Autres emplois et insertion (remplacement de Charlotte DAVID non budgété sur 4 mois) :5000 €
6411 Compte-épargne temps L. Baudry : 1 500 €
6533 Cotisation retraite des élus : 1 700€
65548 Autres contribution (Ville de BALLAN MIRE : RAM) : 1 600 €
739223 Contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPCI) : 592 €

b/Recettes :

74834 Compensation exonération de TF : 689 €
74835 Compensation exonération de TH : 13 129 €
7788 Remboursement des assurances : 3 200 €
774 Subventions exceptionnelles (CPI) : -10 018 €
022 L'équilibre s'effectue en prélevant sur le poste dépenses imprévues : -18 392 €

OPERATIONS D'ORDRE :

a/Dépenses :

Article 6811 Amortissement subvention versée: 8 000 €

b/Recettes :

722 Travaux en régie stade du Bray :-7 000 €

2/Section d'investissement :

OPERATIONS REELLES :

a/Dépenses :

2041512 Fonds de concours TMVL (viabilisation terrain 9 rte du Bois Plesseau) : 8 400 € HT
2041581 Remboursement SIEIL aire de camping-car : 1600 €
202 frais de réalisation de documents d'urbanisme (cartographie SAFER) : 2 400 €
21318 Aménagement extérieurs terrains de football route du Bray : 41 000 €
2128 Système d'arrosage automatique stade du Bray : 17 100 €
21318 Construction d'une salle associative (ravalement bâtiment rue des Saules) :6 000 €
2152 Installations de voirie (barrières supplémentaires) : 1 900 €
2184 Acquisitions de mobilier (mange-debout pour fêtes et manifestations culturelles) : 1500 €
2135 Aménagement d'une plate-forme au CTM : 10 000 €
2135 Aménagement d'une plateforme pour la pose d'un bâtiment modulaire (junior association) : 5300 €
2135 Bardage bois du local de la junior association, raccordements divers et aménagements intérieurs (sanitaires) : 15 350 €

b/Recettes :

10226 Taxe d'aménagement -7 441 €

Affiché le :10/10/2018

Retiré de l'affichage 11/12/2018

1341 DETR vestiaires route du Bray : 68 991 €

024 Produits de cession (vente terrain 9 rte du Bois Plesseau) : 34 000€

OPERATIONS D'ORDRE :

a/Dépenses :

2128 Travaux en régie (arrosage stade du Bray) : -7 000 €

b/Recettes :

Article 28041512 Amortissement subvention versée: 8 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le projet de Décision Modificative n°2 du budget principal ville et décide :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°2 du budget ville dont les maquettes sont jointes,
- **D'APPROUVER** la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 0 €
- **D'APPROUVER** la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 103 550 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018 DEL047 : APPROBATION DE L'ADJONCTION D'UNE PRESTATION « VESTIAIRES DU BRAY » - AVENANT 2 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jean François FLEURY adjoint aux finances, ressources humaines et marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 1355 du Conseil municipal du 12 décembre 2013, autorisant le maire à signer l'appel d'offres relatif au marché de nettoyage des locaux et vitrages communaux,

Vu la délibération 2017_DEL057 du Conseil municipal du 19 octobre 2017, autorisant le maire à signer un avenant 1 au marché de nettoyage des locaux et vitrages communaux, donnant approbation de transfert du marché à l'entreprise PRO IMPEC 59832 LAMBERSART suite à fusion entre ces 2 entreprises,

Considérant le choix de la commune de Savonnières de construire de nouveaux vestiaires communaux afin de remplacer les anciens équipements devenus vétustes,

Considérant la nécessité d'entretenir ces bâtiments nouvellement réceptionnés (aout 2018),

Affiché le :10/10/2018

Retiré de l'affichage 11/12/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE SON ACCORD** à l'adjonction d'une nouvelle prestation de nettoyage au marché public de nettoyage des locaux et vitres des bâtiments communaux,
- **DIT** que l'objet de cette prestation constituera en la réalisation du nettoyage des vestiaires du Bray, à savoir :
 - nettoyage du sol de l'ensemble des bâtiments
 - et des sanitaires dans leur intégralité
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°2 correspondant à l'adjonction de cette prestation pour un montant de 499.20 € TTC (taux de TVA : 20%) pour la période du 1^{er} octobre au 15 décembre 2018.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

2018 048 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE DE SALARIÉS DU FOOTBALL CLUB OUEST TOURANGEAU (F C O T 37) AFFECTÉS A LA SURVEILLANCE DE CANTINE DES ÉCOLES :

RAPPORTEUR : Cécile BELLET adjointe au maire en charge des affaires scolaires

Considérant que le bon fonctionnement du restaurant scolaire implique le recrutement de surveillants,

Considérant que l'association Football Club de l'Ouest Tourangeau (F.C.O.T. 37) a déjà mis à disposition de la commune 2 salariés chaque jour pour assurer la surveillance de la pause méridienne pour l'année 2018/2019 ou des missions ponctuelles,

Considérant les besoins actuels de la commune de Savonnières et notamment le fait qu'un salarié de la commune effectue la surveillance de la pause méridienne uniquement les lundis et vendredis,

Le F.C.O.T. 37 propose de nous mettre à disposition 1 salarié supplémentaire les mardis et jeudis d'école, à raison de 1H30 par jour de 12H à 13H30 jusqu'au 6 juillet 2019.

Il convient de conclure une convention de mise à disposition pour le salarié concerné qui définit les modalités pratiques et financières de cette dernière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention, selon le modèle ci-après annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention afin de prendre en compte cette nouvelle mise à disposition d'un salarié supplémentaire les mardis et jeudis d'école avec le football Club de l'Ouest Tourangeau de Ballan-Miré Savonnières au profit de la commune, ainsi que les éventuels avenants et actes en découlant.

M. Jean-Claude MORIN et M. Jean François FLEURY ne participent pas au vote

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

2018_049 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES COMMERÇANTS ET DES ARTISANS DE SAVONNIERES :

RAPPORTEUR : Jean-Claude MORIN, adjoint au maire en charge des Affaires économiques et du tourisme

L'Union des Commerçants et des Artisans de Savonnières adhère à la Fédération Départementale des Unions Commerciales, FDUC. Celle-ci organise du 29 septembre au 14 octobre 2018 la 5^e édition de « la Fête du Commerce en Touraine ».

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'Union des Commerçants et des Artisans de Savonnières pour sa participation à cette manifestation et notamment pour l'acquisition du kit de communication.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article et L2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2018 relative au vote du Budget Primitif de la commune pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'ATTRIBUER** et de verser une subvention exceptionnelle de **100 €** à l'Union des Commerçants et des Artisans de Savonnières,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la commune à l'article 6574.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE

III/ Décisions du maire par délégation du Conseil Municipal

A-Les Décisions :

2018_DEC006 Décision de conclure un bail commercial avec la pharmacie Larché-Noël pour un local situé 14 rue principal à Savonnières. Le 11 septembre 2018 la commune, représentée par M. MORIN, a signé un bail commercial d'une durée de 9 ans, qui commencera à courir le 15 septembre 2018 pour se terminer le 14 septembre 2027 au profit de la société Pharmacie LARCHE-NOEL, pour le local situé 14 rue principal. Le Loyer mensuel s'élèvera à un montant de 450 € sans TVA.

2018_DEC007 Décision de supprimer la régie de recettes pour les Nouvelles Activités Périscolaires. En raison du retour à la semaine de 4 jours, la régie de recettes pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) est devenue caduque. M. LORIDO a donc décidé de supprimer la régie de recettes instituées par décision municipal en date du 30/06/2016 auprès de l'Association Locale et Indépendante des Parents d'Elèves de Savonnières (ALIPES) pour les NAP. Cette décision en date du 31/08/2018 a pris effet le 3 septembre 2018.

B- Les Marchés publics :

- 1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de l'ensemble de la mairie de Savonnières et l'aménagement de bureau dans les combles:** Le 25/06/2018 la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été lancée. Les candidats avaient jusqu'au 16 aout 2018 pour remettre leurs plis. Au total quatre entreprises ont remis une offre. Après, une première commission d'ouverture des plis le lundi 27 aout 2018 à 14h, et un entretien avec les 3 candidats retenus le lundi 03 septembre 2018, le marché a été attribué à l'atelier d'architecture Gilles Bertrand de TOURS, le mieux disant au regard des critères prix (60%) et valeur technique (40%) pour un montant de 37 000 € H.T. La notification sera transmise le 26/09/2018 à AAGB.
- 2. Attribution de la mission de contrôle technique dans le cadre du marché de mise en accessibilité de l'ensemble de la mairie de Savonnières et l'aménagement de bureau dans les combles :** Le 17/09/2018 le courrier de notification a été envoyé à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL SAS, 8 bis rue Daniel Mayer, 37100 TOURS, entreprise la mieux disante pour un montant de 4 430 € HT.
- 3. Attribution de la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du marché de mise en accessibilité de l'ensemble de la mairie de Savonnières et l'aménagement de bureau dans les combles :** Le 18/09/2018 le courrier de notification a été envoyé à l'entreprise QUALICONSULT SECURITE, Aéronef bâtiment B, 27 rue de la Milletière, 37100 TOURS, entreprise la mieux disante pour un montant de 2 310 € HT.
- 4. Attribution de la mission de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition partielle dans le cadre du marché de mise en accessibilité de l'ensemble de la mairie de Savonnières et l'aménagement de bureau dans les combles:** Le 17/09/2018 le courrier de notification a été envoyé à l'entreprise DIAG HABITAT INDRE ET LOIRE, 90 bis rue Edouard Vaillant, 37000 TOURS, entreprise la mieux disante pour un montant de 1 413 € HT.

C- Concessions de cimetièrè :

Nouvelles concessions attribuées depuis le 05 juillet 2018

- **2018-4-354D**

concessionnaire : GIRARD Pierre
Cadre juridique : Collective et limitative
durée : 30 ans
date du contrat : 05/07/2018

- **2018-5-341D**

concessionnaire : MEUNIER Dominique
cadre juridique : collective et limitative
durée : 50 ans
date du contrat : 05/08/2018

Concessions renouvelées depuis le 05 juillet 2018 :ETAT NEANT.

III/ Informations et questions diverses

1/ Lancement de la consultation pour le marché de prestation, maintenance et fournitures d'équipement informatique: La publicité sera lancée fin septembre 2018. Les candidats auront jusqu'au 02 novembre 2018, pour rendre leurs offres.

Date des prochains conseils municipaux :

- 25/10/2018 à 20h00
- 13/12/2018 à 20h00

La séance du Conseil Municipal se termine à 21h30 le 26 septembre 2018.

A Savonnières, le 28 septembre 2018

Le maire

Bernard LORIDO

Noms et Prénoms	N° délibérations	Signatures
Bernard LORIDO	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Jean- Claude MORIN	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Cécile BELLET	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Jean-François FLEURY	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Jean - Michel AURIOUX	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Evelyne MONDON – DELAVOUS	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Corinne BISSON	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Nathalie SAVATON	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	Donne procuration à Bernard LORIDO
Thierry DUPONT	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Hélène SOUBISE	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	Absente
Emmanuel MOREAU	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	Donne procuration à Sébastien HERBERT
Isabelle TRANCHET	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Alain LOTHION – ROY	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Sylvie ARNAL	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Thierry FERRER	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Stéphane JUDE- HATTON	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	

Affiché le :10/10/2018

Retiré de l'affichage 11/12/2018

Charles PARE	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Mélanie LETOURMY	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	Donne procuration à Thierry DUPONT
Christine GATARD	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	Donne procuration à Isabelle TRANCHET
Sébastien HERBERT	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
Marie-Astrid CENSIER	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	
José FERNANDES	2018_046+2018_047+2018_048+2018_049	Donne procuration à Alain LOTHION-ROY